

Les animateurs encouragent les enfants à découvrir les plats proposés, sans jamais les obliger à goûter.

Compte tenu du nombre important d'enfants présents sur le temps de midi, les groupes sont répartis sur trois services afin de garantir un moment de pause serein et agréable pour chacun. Durant les temps hors repas, chaque groupe reste dans sa salle, où des activités sont proposées et encadrées.

Horaires des repas

Niveau	Horaire
Maternelles	11h45 – 12h30
CP / CE1	12h30 – 13h00
CE2 / CM1 / CM2	12h45 – 13h15

Accueil du soir

- **16h15 à 17h00** : goûter fourni par la structure, varié sur l'ensemble de la semaine. Aucun goûter ne sera tiré du sac

- **18h30** : fin de l'accueil.

- **Le mercredi** : récupération des enfants impérativement **avant 18h00**.

Ateliers périscolaires : on s'amuse et on apprend.

Dans une démarche éducative et pédagogique, l'équipe d'animation élabore un planning d'activités pour chaque cycle (entre deux périodes de vacances). Ce planning vous sera communiqué par mail et déposé sur le Portail Famille afin que vous puissiez inscrire vos enfants aux activités proposées.

Les activités proposées peuvent être : sportives, manuelles, culturelles ou éducatives.

L'inscription est obligatoire. Sans inscription, votre enfant sera accueilli dans un espace calme et surveillé. Des jeux libres seront mis à disposition lors des départs échelonnés.

Horaires de récupération

Enfants non-inscrits aux activités : Les parents pourront récupérer les enfants à partir de 17h00 afin qu'ils aient le temps de prendre leur goûter tranquillement et sans stress.

Enfants inscrits aux ateliers : Les parents pourront récupérer les enfants à partir de 17h30.

Seules les personnes majeures autorisées sur le dossier peuvent récupérer l'enfant.

L'équipe d'encadrement ne sera plus responsable de votre enfant après 18h30.

Le respect des horaires d'accueil et de sortie constitue une obligation pour les familles. Il conditionne la qualité de l'encadrement ainsi que la sécurité et le bien-être des enfants et de l'équipe d'animation. Tout non-respect de cette règle pourra entraîner des conséquences, telles que : majoration de la facturation d'un montant forfaitaire de 50 €, convocation des parents.

2. APC-SORTIE SCOLAIRE

APC – Activités Pédagogiques Complémentaires

Si votre enfant participe aux Activités Pédagogiques Complémentaires avec son enseignant, **il conviendra de prévenir la directrice de l'accueil périscolaire.**

A défaut, l'enfant ne pourra pas être pris en charge à la fin de sa séance.

- Si votre enfant participe à une sortie scolaire, sa prise en charge ne sera pas assurée au-delà de 16h15. Il appartiendra aux parents de venir le récupérer.
- Les vélos ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'accueil périscolaire. Il vous appartient de les laisser dans la cour de l'école lors des sorties à vélo.